



Projet 40

Atelier Architecture

Jeudi 6 juillet 2023

Siège de la Fondation Apprentis d'Auteuil - Salle des Mécènes

Intervenants :

- **Sophie FAGART** – Fondation Apprentis d'Auteuil – Directrice du Projet 40
- **Juliette CHOURROUT** – Hardel Le Bihan Architectes
- **Sophie DERAMONT** – ChartierDalix

Animation :

- **Marianne RIBOULLET**, Agence Sennse

Lieu : salle des Mécènes, au siège de la Fondation Apprentis d'Auteuil

Déroulé :

- Introduction
- Présentation du contexte urbain et temps d'échanges
- Présentation de la matérialité des façades
- Temps de contribution en sous-groupe
- Présentation des espaces extérieurs
- Temps de contribution en sous-groupe
- Restitution synthétique sur les travaux menés
- Conclusion



INTRODUCTION

Marianne RIBOULLET introduit la soirée par un mot de bienvenue et présente les règles du jeu de l'atelier. Ce dernier a pour objectif de recueillir les contributions des participants dans un climat de dialogue, d'écoute et de respect.

Les différents intervenants de la soirée sont présentés ainsi que le déroulé.

Sophie FAGART, directrice du Projet 40, remercie les représentants de la mairie du 16^{ème} arrondissement de Paris ainsi que les participants pour leur présence et leur fidélité tout au long du projet. Elle rappelle que cet atelier s'inscrit dans le dialogue entamé depuis plus de 18 mois, la concertation réglementaire ayant démarré en novembre 2021. La concertation se poursuit aujourd'hui avec, dans les prochaines échéances, le dépôt des permis de construire.

La séquence dédiée à l'architecture se déroule en deux temps ; le premier avec le présent atelier et le second le 25 septembre, avec la synthèse des contributions et propositions sur les façades et les toitures. Il est rappelé que la fondation a fait le choix de conserver la même équipe d'architectes tout au long du processus afin de préserver la continuité et la cohérence d'ensemble, essentielles à la qualité du projet et du dialogue avec les parties prenantes.

Sophie FAGART présente ensuite les grandes orientations du projet architectural :

- Favoriser l'intégration du projet dans le quartier
- Prendre en compte l'histoire du site, la pérennité et l'évolutivité des constructions
- Préserver l'équilibre entre fonctionnalité et esthétisme
- Intégrer l'exigence environnementale et climatique.

Elle évoque différents points sur lesquels les participants à la concertation ont attiré l'attention des architectes au cours des mois précédents, et notamment dans le cadre de l'atelier « Formes urbaines » :

- Porter une attention particulière à la qualité architecturale
- S'inspirer des styles architecturaux caractéristiques du 16^{ème} arrondissement
- Eviter les bâtiments linéaires et uniformes
- Choisir des matériaux nobles
- Apporter de la luminosité par les coloris des matériaux.

ETUDE DU CONTEXTE URBAIN

Inventaire de matérialités et typologies à l'échelle du quartier

Sophie DERAMOND, architecte chez ChartierDalix, démarre la présentation de l'étude du contexte urbain par le diagnostic porté sur le quartier, et rappelle, en préambule, que les vues communiquées sur le projet jusqu'à présent représentent des structures « abstraites », des volumes sans façade, auxquelles il est ainsi nécessaire d'apporter aujourd'hui une matérialité et une morphologie.

Ce diagnostic a consisté à réaliser l'inventaire de l'existant aux alentours proches, l'objectif étant que les nouveaux bâtiments s'intègrent au mieux à l'environnement existant.



Sophie DERAMOND présente, tour à tour, des visuels des bâtiments des rues entourant le site du 40 et souligne la qualité architecturale du quartier, la générosité des ouvertures, la diversité des matériaux, le traitement des angles, la richesse des modénatures, la présence de balcons et de loggias variés, l'intégration d'immeubles plus contemporains.

Il est rappelé que l'objectif n'était pas de relever les exceptions dans l'architecture du quartier mais, au contraire, ce qui constitue la plupart des bâtiments, pour trouver des invariants.

Le quartier se caractérise ainsi par une grande richesse architecturale, avec :

- Des règles de composition communes (un registre socle / corps de bâtiment / partie supérieure)
- Une grande diversité de modénatures et de décors (frontons sculptés / corniches / bossages, grandes fenêtres ornementées, ferronneries)
- Une grande diversité d'espaces extérieurs (balcons filants, loggias)
- Des matérialités variées mais une minéralité commune (pierre, brique, béton)
- Une variation de teintes claires.

Il se caractérise néanmoins par une véritable cohérence d'ensemble.

Inventaire de matérialités et typologies à l'échelle du site

Juliette CHOURROUT, architecte chez Hardel Le Bihan Architectes, rappelle que la fondation s'est développée en parallèle du quartier et s'est inspirée des architectures avoisinantes, avec un peu plus de simplicité, du fait de moyens moins importants et de la nécessité de répondre efficacement à une fonction.

Elle décrit ensuite les différents bâtiments qui composent le site.

Celui-ci se caractérise ainsi par :

- Une diversité mais une unité : des règles de composition architecturales déclinées selon les principes de l'architecture institutionnelle et scolaire de la III^{ème} République (mutation et évolution du registre haussmannien socle / corps de bâtiment / attique)
- Une minéralité affirmée (briques, pierre, enduit) dans d'autres proportions
- Une verticalité accentuée par de grandes baies élancées.

Cette architecture est propre aux fonctions de la fondation mais s'intègre pleinement dans le quartier. Il est rappelé que les bâtiments F/G/H/I/J seront conservés et réhabilités, avec une intervention essentiellement sur l'intérieur et sur l'adaptation aux exigences climatiques et environnementales.

Pour clore la séquence, les différents matériaux présents sur le site sont détaillés : brique de terre cuite, pierre de taille, pierre meulière, béton enduit et ardoise.

TEMPS D'ECHANGE

Un participant demande si une présentation de l'aspect des différents bâtiments à construire a déjà été préparée.

Sophie FAGART rappelle que l'objectif de cet atelier est de définir, en amont et avec les participants, les différentes possibilités de matériaux et de combinaison de matériaux. Un projet plus abouti, intégrant leurs contributions, sera partagé lors du prochain atelier.



Un participant évoque l'intérêt d'une présentation sur les façades. Mais il souligne que les riverains sont avant tout intéressés par l'ensemble du projet, avec les questions liées à la circulation, l'enfouissement des bâtiments, qui sont des sujets abordés dans le PLU. Selon lui, il serait notamment intéressant de mieux comprendre comment s'articule la disposition des bâtiments, le trafic, l'organisation des flux et tout ce qui impacte matériellement la vie des riverains.

Sophie FAGART rappelle que le permis d'aménager a été déposé et que ce dernier est consultable sur le site de la Ville de Paris. Ces sujets ont été abordés au cours des mois précédents avec des retours sur les études menées, plusieurs réunions avec les copropriétés et les groupes de riverains. Elle rappelle qu'il ne s'agit pas de l'objet de la présente réunion mais qu'une autre réunion spécifique sur ces questions pourra être organisée ultérieurement si besoin.

Un participant demande si la question de la hauteur des bâtiments sera abordée et quelle est la hauteur projetée.

Sophie DERAMOND précise que tous les bâtiments du quartier qui ont été évoqués lors de la présentation sont des bâtiments post-haussmanniens comportant entre 7 et 9 niveaux. Il est prévu que le projet soit le plus possible en cohérence avec l'environnement existant.

Sophie FAGART ajoute que, pour répondre aux questionnements des riverains à ce sujet, le projet a connu des évolutions. Elle rappelle que le projet présenté en juin 2022 présentait une diminution globale de la surface construite se traduisant notamment par une baisse des hauteurs sur la partie nord-ouest du projet avec un gradinage des bâtiments. La zone se trouvant en face du siège a été remodelée. Un travail important pour reculer les bâtiments a été effectué ainsi que l'alignement sur certains cours pour préserver les vues et les ensoleillements, chaque fois que cela était possible.

Un participant demande si le projet actuel s'inscrit bien dans le cadre de ce nouveau schéma, avec des volumes revus à la baisse, et qu'il ne s'agit pas d'un nouveau changement.

Sophie Fagart le confirme et précise les différentes évolutions qu'a connu le projet suite à la concertation :

- La baisse à 2 étages du bâtiment finissant la Villa Mozart
- Le bâtiment dit « L' » modelé de 1 à 4, puis 6 puis 7 étages (en gradinage)
- Un alignement de la hauteur des bâtiments le long du parc à celle de leurs voisins
- Le bâtiment face au siège réduit de 2 étages, alors que les deux alternatives étudiées proposaient 4 et 8 étages, avec une reprise de la pente actuelle du toit. De cette manière, la lumière et l'ensoleillement sont préservés.

Une participante évoque les percées visuelles mentionnées dans le Journal du 40. Elle explique que, dans le projet du bloc L', les bâtiments sont très proches les uns des autres et souligne que des aérations sont nécessaires, à l'instar du Village Olympique.

Une participante demande si le projet sera composé de 7 ou 9 étages. Elle exprime son désaccord avec l'affirmation que les bâtiments de la fondation s'intègrent parfaitement au paysage architectural extérieur. Elle explique que ces bâtiments comportent de nombreuses briques et ne sont pas visibles de l'extérieur. Pour elle, ces derniers s'intègrent bien à la fondation mais cela n'a rien à voir avec les bâtiments présentés dans l'étude du contexte urbain. Elle explique ne pas vouloir choisir des briques rouges pour la fondation à titre personnel.



Une participante revient sur la question des hauteurs et demande si l'incertitude au sujet de la hauteur du bâtiment I a été clarifiée. Elle souhaite savoir si ce dernier fera ou non l'objet d'une surélévation. Une réhabilitation de l'existant semblait avoir été privilégiée.

Juliette CHOURROUT rappelle que des bâtiments allant jusqu'à 9 étages ont été évoqués dans la présentation de l'architecture du quartier mais que le projet 40, lui, se composera bien de bâtiments comportant 8 étages au maximum, certains bâtiments en comportant moins.

Sophie FAGART souligne qu'il est trop tôt pour confirmer définitivement la hauteur de la surélévation du bâtiment I.

Une participante rebondit sur cette réponse en expliquant y voir un aspect positif, montrant la réflexion sérieuse de la fondation à ce sujet.

Une participante demande si le projet tel que présenté prend en considération et anticipe les éléments du futur Plan Local d'Urbanisme, imposant des règles plus strictes, notamment sur les conditions de surélévation et sur la distance entre les bâtiments.

Sophie DERAMOND explique que tout est mis en œuvre pour prendre au maximum en considération les éléments du futur PLU, qui n'est pas encore connu. Le Projet 40 prévoit ainsi une importante réhabilitation et des surélévations pour anticiper les impératifs du PLU. Le projet prend également en compte au maximum tout ce qui peut déjà être intégré en termes de durabilité, d'économie de carbone et d'énergie dans la sélection des matériaux et les choix constructifs.

Une participante souhaiterait qu'à l'endroit où elle réside, la longue percée qui lui permet de voir la tour Eiffel soit conservée.

Marianne RIBOULLET propose de démarrer l'atelier, les préoccupations individuelles pouvant être exposées directement aux architectes ou à la fondation. Elle explique que la première étape consiste à présenter aux participants les différentes possibilités envisagées par les architectes en termes de matériaux pour ce projet. Les participants seront ensuite invités à réagir sur ces propositions, à l'aide de planches d'inspiration disposées sur les tables.

MATERIALITES DES FACADES

Juliette CHOURROUT présente les différents matériaux envisagés pour ce projet. Elle indique pour commencer quelques éléments de repère sur les matérialités contemporaines, parmi lesquels :

- Les façades vitrées (immeubles de bureaux)
- Les bardages métalliques
- Les bardages bois
- Le parement minéral (option privilégiée par les architectes).

La matérialité minérale, cohérente avec la lecture de l'architecture du quartier, comprend différentes typologies de matériaux :

- La brique : en terre cuite, chaulée, de réemploi, vernissée, en terre crue. Elle peut être déclinée en plusieurs teintes.
- La pierre : la pierre de taille calcaire (typique du bassin parisien), la pierre meulière



- Le béton, blanc, teinté dans la masse, sablé

Sophie DERAMOND et Juliette CHOURROUT présentent ensuite, à l'aide de photographies, plusieurs exemples de constructions avec ces différents matériaux : matériaux uniques, matériaux mélangés, mise en œuvre différente de matériaux similaires.

Marianne RIBOULLET précise ensuite l'importance des supports contributifs. La matière recueillie sera analysée et constituera une base de travail pour les architectes. Elle sera également utile à la fondation pour affiner le projet.

Les modalités de contribution à cet atelier sont détaillées.

TEMPS D'ÉCHANGE ET DE TRAVAIL EN SOUS-GROUPES (matérialité des façades)

Les participants sont répartis en cinq groupes. Chaque groupe a pu livrer des appréciations et des observations concernant les matériaux proposés par les architectes.

Etat des lieux des matérialités possibles

Concernant le panel de matérialités contemporaines, la catégorie de matériaux privilégiée par les architectes (le parement minéral), est également la plus appréciée par les participants. Les façades vitrées et les bardages métalliques recueillent une majorité d'avis défavorables. Ils sont notamment critiqués pour leur aspect « industriel » ou « style de bureau ».

Matérialités minérales

Parmi les matérialités minérales, la brique chaulée, la pierre de taille et le béton blanc sont les matériaux les plus appréciés dans l'ensemble. Un groupe souligne la capacité isolante de la pierre de taille, en lien avec l'évolution climatique future.

De manière générale, les différentes catégories de béton sont davantage interrogées. Un groupe décrit notamment ce matériau comme peu esthétique, peu durable et « antinomique avec l'architecture générale du quartier ».

Mélange des matériaux

Le mélange « brique chaulée, béton blanc et menuiserie bois » a reçu des avis globalement positifs parmi les mélanges « à dominante briques ». Un groupe souligne l'élégance de la combinaison entre les deux premiers matériaux. Un autre groupe émet une réserve sur l'utilisation du bois, qui serait peu résistant à l'usure du temps.

En ce qui concerne les mélanges « à dominante béton et briques », l'illustration montrant une façade mixant les deux matériaux est la plus appréciée. Les deux autres exemples montrant deux structures en béton, l'une avec un remplissage en briques et l'autre reposant sur un socle de briques recueillent davantage d'avis défavorables, notamment du fait des ouvertures jugées « trop petites ».



Les participants ont également exprimé certaines attentes et points d'attention concernant les mélanges de matériaux. Ils ont notamment indiqué l'importance de choisir des matériaux durables et faciles à entretenir. Ils soulignent la nécessité de varier les matériaux utilisés et de ne pas trop concentrer la zone d'aménagement afin d'éviter de produire un effet « massif » et « étouffant ».

Ils souhaitent des matériaux produisant une bonne isolation thermique et phonique. Ils suggèrent de favoriser la luminosité dans les zones proches des habitations. Au sujet des couleurs, un groupe suggère l'utilisation d'un enduit de teinte claire et un autre groupe propose de soutenir un contraste entre des matériaux clairs et lumineux comme la pierre, et des matériaux aux teintes plus « chaleureuses » comme la terre cuite.

Matérialités pierre

Les exemples présentés sont globalement appréciés par les participants. Un groupe souligne l'intérêt des reliefs, du « rythme » des façades. L'illustration montrant une construction en pierres autoportantes reposant sur un socle en béton est celle recueillant le plus d'avis favorables. Un groupe souligne sa modernité et l'effet « escalier » du haut de la structure des deux premières illustrations est également apprécié. La troisième illustration est celle recueillant le moins d'avis favorables. Les participants estiment que la structure manque de modernité et jugent les balcons trop plats.

Matérialité béton

Les participants ont émis plusieurs commentaires réservés concernant ce matériau. Selon un groupe, ce matériau est à bannir. L'exemple d'un béton teinté dans la masse rouge est critiqué pour sa couleur jugée trop foncée et incohérente avec l'environnement du quartier. Un béton clair semble préférable pour un autre groupe mais la construction présentée est jugée trop plate et monotone.

Mise en œuvre : teintes et tonalités

La palette de teintes proposée a suscité plus de critiques que d'avis favorables. Si un groupe juge élégante la façade en briques de pierre, d'autres estiment que les façades en brique de terre cuite produisent un sentiment de tristesse. Pour certains, la façade en briques de terre cuite grise rappelle l'apparence d'un HLM ou d'une zone d'habitat très concentré.

Un groupe estime également qu'interroger les riverains et les habitants sur l'esthétique des façades n'a de sens que si ces façades sont visibles de l'extérieur.

Mise en œuvre : modénatures et façades épaisses

Les exemples de mise en œuvre sur des modénatures de façades ont recueilli des avis majoritairement défavorables. Pour certains participants, la façade à reliefs avec des grillages rappelle une prison ou une zone d'habitat très concentré. La deuxième façade à reliefs est critiquée pour sa couleur trop foncée ou pour son aspect esthétique, mal adapté à l'environnement du quartier. Les baies vitrées et la grande taille des fenêtres sont tout de même appréciées par certains. Un des groupes souligne le manque de modernité de la troisième façade ainsi que la taille insuffisante des fenêtres.

Attentes et points d'attention sur la mise en œuvre (coloris, reliefs, décors...)

Certains participants souhaitent la présence de reliefs, de façades épaisses, de balcons. Ils suggèrent également de « jouer sur la variété pour éviter l'effet masse ». Ils souhaitent également que des teintes claires soient utilisées dans le secteur des habitations pour compenser la baisse de luminosité. Un groupe recommande de modérer l'utilisation de la couleur rouge, du fait du contraste qu'elle crée.



D'autres participants suggèrent enfin de rénover les façades des bâtiments conservés, dans le cadre de leur réhabilitation ou encore de créer des percées afin d'éviter de produire des blocs trop compacts.

ESPACES EXTERIEURS

Sophie DERAMOND commence par définir la notion d'espaces extérieurs comme tout ce qui concerne la prolongation du logement, soit en projection, avec des balcons, soit en creux avec des loggias. Ces deux modèles sont très présents dans le quartier, qui comprend beaucoup d'espaces extérieurs contrairement à d'autres quartiers parisiens.

Types d'espaces extérieurs :

4 types d'espaces extérieurs présents dans l'environnement immédiat du projet sont présentés :

- Les balcons filants (souvent réservés aux étages importants des bâtiments, bonne protection contre le soleil)
- Les loggias (permettent d'avoir un espace intime, protégé)
- Les loggias en débord (à la fois à l'intérieur des bâtiments et en projection)
- Les jardins d'hiver (balcon fermé avec une baie vitrée).

Sophie DERAMOND présente ensuite, à l'aide d'illustrations, plusieurs exemples de ce type d'aménagement.

Balcons filants :

- Balcon fin
- Balcon végétalisé
- Balcon jardin d'hiver (effet de filtre)

Loggia :

- Loggia systématique (tous les appartements en sont munis)
- Loggia avec élément de pare-vue (diminuer le vis-à-vis)
- Loggia d'angle (aérer le bâtiment, ouvrir la vue sur les angles du bâtiment)

Loggia en débord :

- Loggia plongeur systématique (même système à chaque fenêtre)
- Loggia en débord avec allège pleine ou pleine arrondie (variation en fonction de la pièce correspondante (salon, salle à manger, cuisine))

Jardins d'hiver :

- Jardin d'hiver et balcon (vitrages sur le balcon pour utiliser cet espace l'hiver)
- Jardin d'hiver avec briques
- Jardin d'hiver et rideau thermique

Le projet prévoit par ailleurs de végétaliser les toitures des bâtiments neufs. Plusieurs types de végétalisation sont possibles. Le quartier comporte un certain nombre de toitures-terrasses comprenant des jardinières ; le projet prévoit des toitures plantées avec des sols recréés.



Trois types de sols sont possibles :

- Les toitures extensives : végétation restreinte, épaisseur de terre entre 10 et 15 cm, favorise la biodiversité et constitue un îlot de fraîcheur
- Les toitures semi-intensives : épaisseur de terre entre 30 et 40 cm (arbustes, petits arbres)
- Les toitures intensives : épaisseur de terre de plus 50cm, végétation très variée (arbres), présente un intérêt pour la rétention des eaux pluviales.

Ces trois types de végétalisation sont bénéfiques :

- Apport de fraîcheur en milieu urbain
- Accueil du vivant (abeilles, vie des sols et de la végétation...)

Le 16^{ème} arrondissement est un des quartiers de Paris où les toitures végétalisées sont les plus nombreuses.

Plusieurs exemples de toitures végétalisées réalisées par le cabinet [ChartierDalix](#) sont présentés.

Elles présentent l'avantage de pouvoir décider de l'emplacement des arbustes, de la profondeur et de l'accessibilité. Cela permet de mettre le voisinage à distance, de manière plus agréable qu'en installant une clôture ou un grillage.

Les toitures et les bâtiments concernés par ces aménagements sont indiqués par des schémas, projetés à l'écran.

Un participant demande si les toitures seront accessibles aux résidents.

Sophie DERAMOND répond que cela n'a pas encore été déterminé et rappelle les différentes possibilités (toiture accessible, semi-accessible ou inaccessible).

TEMPS D'ÉCHANGE ET DE TRAVAIL EN SOUS-GROUPES (les espaces extérieurs)

Les échanges portent sur plusieurs thématiques : les balcons filants, les loggias et loggias en débord, les jardins d'hiver et les toitures végétalisées. Le principe est le même que pour le premier temps contributif. Les participants se sont d'abord prononcés sur les différents types d'espaces extérieurs (balcons filants, loggias, loggias en débord et toitures végétalisées). Ils ont émis des appréciations et des observations à partir d'illustrations disposées sur les tables.

Balcons filants

Les balcons filants sont peu appréciés par la majorité des participants. Certains jugent les balcons fins « inadaptés » et leurs ouvertures trop répétitives. Le balcon végétalisé semble plus apprécié, même si les participants soulignent l'importance de son entretien.

Les participants émettent quelques attentes et points d'attention concernant ces balcons. Un des groupes souhaite exclusivement des balcons très étroits, afin d'éviter les réunions de personnes ou que des objets soient entreposés dans ces espaces. Un autre groupe suggère que ces balcons ne soient pas installés dans les endroits à risque de résonance acoustique.



Loggias et loggias en débord

Les avis sont variables quant aux illustrations de loggias. Les loggias avec élément de pare-vue et les loggias systématiques ont pu être jugées « trop répétitives ». Les loggias d'angle sont davantage appréciées par les participants.

Au sujet des loggias en débord, les avis varient en fonction du type de loggia. Les loggias plongeur systématiques sont questionnées pour leur taille insuffisante ou encore pour leur conception répétitive et monotone. Les loggias avec allège pleine et allège pleine arrondie sont plus appréciées, certains participants souhaiteraient des ouvertures plus larges dans ces configurations.

Les points d'attention exprimés par les participants concernent les nuisances sonores que ces aménagements risquent d'engendrer.

Jardins d'hiver

Trois groupes sur cinq se sont prononcés sur les illustrations de jardins d'hiver. Le jardin d'hiver balcon recueille l'avis favorable d'un des groupes.

Les participants ont formulé des points d'attention concernant les nuisances sonores générées par ces aménagements ainsi que les difficultés et le coût de leur entretien.

Toitures végétalisées

Les toitures intensives interrogent les participants sur le risque de perte de luminosité lié à la plantation d'arbres dans le cas d'un immeuble de faible hauteur. Les toitures semi-intensives et extensives recueillent davantage d'avis favorables.

La toiture semi-intensive de Pantin est celle recueillant le plus d'avis favorables parmi les exemples présentés. Un groupe approuve le fait qu'elle soit inaccessible. Les jardins partagés de la toiture semi-intensive de Chevilly-Larue sont désapprouvés par un autre groupe. Un des groupes souhaiterait des toitures semi-intensives avec une régulation de l'accès.

Les points d'attention exprimés concernent les nuisances sonores engendrées, qui, selon un des groupes, pourraient justifier que ces espaces soient inaccessibles. Un autre groupe souligne les problèmes d'étanchéité et d'entretien liés à ces espaces. Un autre point d'attention concerne la hauteur des végétaux et celle des bâtiments, qui auront une incidence sur la lumière et la fraîcheur environnante.

Autres thématiques

Un groupe a exprimé des points d'attention concernant la présence de rongeurs ou d'insectes rampants. Il suggère également l'aménagement d'espaces dédiés à la pratique de différents sports.



RESTITUTION SYNTHETIQUE

Marianne RIBOULLET propose à chaque groupe de partager une idée forte de leurs contributions, à la fois sur les matérialités des façades et sur les espaces extérieurs.

Un premier groupe évoque l'importance de matériaux clairs et souligne la présence forte de la brique dans les bâtiments de la fondation. Il souligne également la question de l'absorption acoustique, notamment dans les matériaux des nouveaux bâtis. Concernant les toitures végétalisées, le groupe ne souhaite pas que ces espaces deviennent des espaces de vie en raison du risque de nuisances sonores. Enfin, une rénovation des façades des bâtiments conservés serait nécessaire selon eux.

Le deuxième groupe souligne la couleur un peu sombre de la brique, bien que certains projets en briques présentent des couleurs chaleureuses. Il serait préférable de mixer des façades en briques aux couleurs chaleureuses avec des tons clairs, afin d'éviter que la teinte de l'ensemble ne soit trop foncée. Au sujet des façades, il est souligné que des lignes horizontales entraînent très rapidement des salissures. Enfin, les réflexions du groupe ont également porté sur la pérennité des matériaux proposés, leur facilité d'entretien ainsi que leur aspect esthétique. Concernant les ouvertures, certaines propositions ont semblé répétitives, créant un effet de tristesse. Davantage de rythme et de variation serait souhaité, ainsi que des ouvertures laissant entrer la lumière (ouvertures en quinconce, façades en métal avec de grandes baies vitrées). La question de la pérennité et de l'entretien des espaces végétalisés ainsi que la vigilance liée à la hauteur des végétaux et celle des bâtiments, afin d'éviter d'impacter la luminosité, sont soulevées.

Pour le troisième groupe, il est nécessaire de choisir uniquement des matériaux de bonne qualité pour correspondre à l'environnement du quartier. Il faudrait donc exclure les parements en pierre reconstituée et synthétique. Ce groupe exprime ensuite des réticences au sujet des espaces extérieurs. Les aménagements de ce type déjà présents dans le quartier sont utilisés par les habitants comme une pièce supplémentaire du logement et servent à entreposer du matériel (vélos, tricycles, tables et chaises pour des moments à plusieurs...), ce qui constitue, selon eux, une nuisance visuelle et auditive.

Le quatrième groupe évoque les nuisances visuelles des logements sociaux de la Porte d'Auteuil et affirme qu'aménager ce type d'espaces pour ce projet générera les mêmes nuisances. Il ajoute que les matériaux doivent être choisis selon un critère acoustique. Sceptiques quant aux espaces végétalisés, les membres du groupe souhaitent que ces derniers ne soient pas accessibles.

Concernant la matérialité des façades, l'importance de la cohérence entre les bâtiments est soulignée. La nécessité de diminuer la luminosité des zones naturellement exposées au soleil est abordée, ainsi que celle d'augmenter celle des zones naturellement à l'ombre, par exemple en utilisant des matériaux clairs. L'idée est également d'éviter un ensemble trop uniforme.

Un participant souligne enfin que le sujet de la végétalisation a suscité des désaccords au sein du groupe et souligne l'importance de la circulation de l'air, de la présence de lumière, d'espaces de respiration, les espaces végétalisés participant de cette respiration. L'aspect « bureaux » est quant à lui à éviter, pour privilégier des aménagements « plus humains, légers et naturels ».

Le groupe conclut en indiquant qu'il est nécessaire de poursuivre le travail déjà entamé.

Le cinquième et dernier groupe indique préférer les matériaux clairs comme la pierre, garantissant une bonne luminosité et des teintes plutôt chaudes (écru, sable). Il rejoint les groupes précédents sur l'importance de la variété afin d'éviter l'aspect « bureaux » ainsi que sur les nuisances visuelles et sonores potentiellement générées par les espaces extérieurs. Les participants proposent l'installation de petits balcons, qui éviteraient une trop grande uniformité et empêcheraient le dépôt d'objets. Ils suggèrent également l'installation des espaces végétalisés bas sur des bâtiments de faible hauteur afin d'éviter que



de grands arbres nuisent à la luminosité. Enfin, la nécessité d'une grande légèreté dans l'architecture des bâtiments est soulignée.

CONCLUSION

Marianne RIBOULLET remercie les participants pour leurs contributions.

Sophie FAGART remercie les participants et évoque les différents éléments qu'elle retient de cet atelier :

- L'implication et la contribution des participants pour faire évoluer le projet
- L'importance de la lumière, de la variété et de la légèreté des bâtiments
- La nécessité d'une réflexion sur l'usage des espaces extérieurs afin d'éviter les nuisances.

Une participante interroge l'adjoint au maire du 16^e, en charge du logement et de l'urbanisme présent dans la salle, Jacques-Frédéric SAUVAGE, et lui demande des précisions sur la position de la mairie vis-à-vis du projet.

Jacques-Frédéric SAUVAGE indique que ce n'est pas l'objet de cette réunion. Il précise que la mairie soutient ce projet et que sa présence lui permet de suivre l'évolution du Projet 40. Il explique qu'il est possible de programmer un rendez-vous en dehors du cadre de la concertation pour échanger plus longuement.